

La consultation du CRM de vos DSN

Accès à la consultation

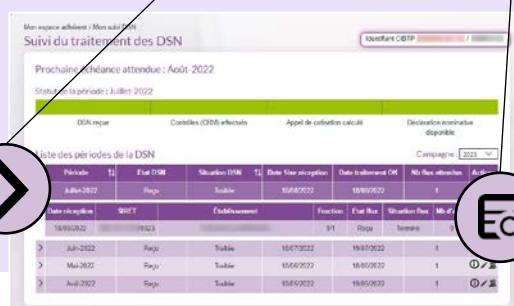
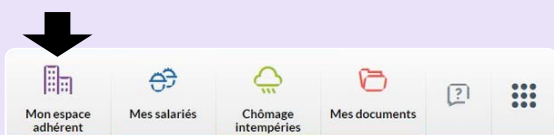
1. Rendez-vous dans votre Espace sécurisé, menu **Mon espace adhérent**



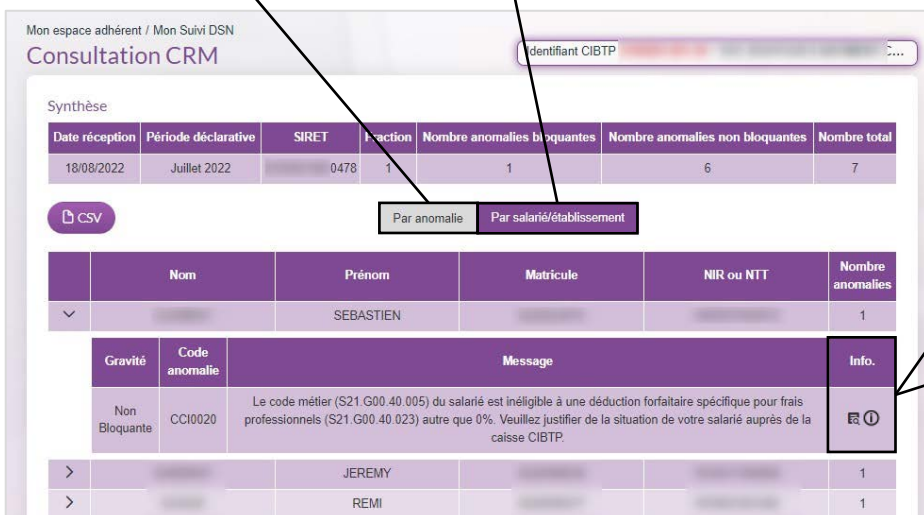
2. Suivez

Mon suivi DSN > Suivi du traitement des DSN

Le CRM est consultable en déroulant la période à consulter via le signe et en cliquant sur le bouton



L'écran **Consultation CRM** permet de visualiser les comptes rendus par type d'anomalie ou par salarié/établissement.



Dans la colonne **Info.** :



permet d'afficher les rubriques DSN associées au message.



permet d'afficher les actions à mener afin de corriger le(s) anomalie(s) identifiée(s) au niveau du flux et dans votre logiciel de paie.

Selon l'anomalie, vous devrez :

- Vérifier les valeurs renseignées,
- Effectuer une correction pour la période concernée sur votre Espace sécurisé ou sur votre prochaine DSN,
- Contacter votre caisse pour lui transmettre une information ou un justificatif,
- Corriger les données de votre logiciel de paie ou son paramétrage, notamment à l'aide de la **Fiche de paramétrage DSN** pour les prochaines périodes.

Les fiches de paramétrage DSN sont accessibles ici : Cibtp.fr/dsn/parametrage